

Syndicat des Avocats de France
30 ème CONGRES DU SAF
NANTES : 8 - 9 - 10 novembre 2003
Amphithéâtre Kernéis (Faculté de Médecine)
1 rue Bias 44000 NANTES

DROITS ET LIBERTES : RESISTER, RECONSTRUIRE

La période est exceptionnelle et riche de questions complexes. Nous éprouvons des difficultés à comprendre le monde qui nous entoure et plus particulièrement l'inscription du droit et des droits dans notre démocratie et la place qu'y occupent, aujourd'hui, la justice et la défense.

Le choc politique du 21 avril 2002 n'est pas seulement celui d'une alternance entre la gauche et la droite à la tête du pouvoir politique. C'est l'arrivée fracassante du représentant du Front national au deuxième tour de l'élection présidentielle et le faible score des candidats républicains que ne saurait masquer la victoire avec 82% des voix, de Jacques CHIRAC au second tour.

Il fallait comprendre qu'un mouvement de fond avait déterminé ces évolutions traduites dans le changement politique et qu'il ne serait pas possible de continuer à mener nos combats pour le respect des libertés publiques et individuelles, l'égal accès au droit et à la justice, un exercice professionnel équilibré et indépendant, sans tenter de prendre la mesure de ce qui se passe dans la société.

Faire l'impasse sur cette urgente nécessité, c'est se condamner à perdre le contact avec la réalité, à se contenter d'une attitude purement protestataire, et au final à chercher les moyens d'extraire les avocats des conséquences d'une crise sociale par des positions purement corporatistes. Les avocats pourraient se retrouver dans un attachement déclamatoire aux grands principes de liberté, et les ignorer complètement dans leur exercice professionnel.

La société perd peu à peu les valeurs qui font la vie en commun. Chacun peut avoir le sentiment, en toute bonne foi, que la problématique qu'il avance, individuellement ou collectivement est plus importante et urgente que celle de son voisin. Nous n'échappons certainement pas à cette crispation et à cette réduction de l'angle de vue.

Ainsi, l'analyse du délitement des valeurs de liberté et d'égalité ne recueille que peu d'écho actuellement. Elle n'est pas prioritaire au regard des questions de sécurité posées dans le débat national, questions qui se prolongent de manière tellement logique dans le débat sur les retraites ou la réforme de la sécurité sociale.

Pour comprendre et faire des propositions pour l'action, deux questions peuvent servir de fil rouge : les

acteurs de la vie sociale peuvent-ils s'inscrire dans un projet politique ? La figure de la victime dans la société aide-t-elle à comprendre l'état de la société et la place de la justice, aujourd'hui ?

Nous connaissons depuis l'alternance politique, une avalanche de décisions et de réformes que nous avons analysées comme autant de reculs démocratiques. Nous savons aussi que des brèches profondes ont été ouvertes par le pouvoir politique précédent et qu'une tentation sécuritaire affecte les citoyens, les gouvernants à l'échelle nationale et internationale depuis plus de dix ans.

Cette tentation gouverne l'action politique mais ne peut être identifiée comme un projet politique, car elle ne propose rien de ce que pourraient être les visées d'une société du «vivre ensemble ». Elle ne propose rien d'autre que le repli de chacun dans sa sphère ou sa catégorie de statut ou d'intérêt. L'action politique glisse sur la vague d'inquiétude et de peur que la crise engendre. Elle pose la peur comme un droit et non comme un sentiment dont il faut rechercher les causes pour les combattre.

L'alternative politique de gauche est actuellement introuvable. Les réformes négatives touchant les libertés, notamment celles de la procédure pénale et de l'asile, suivent leur chemin législatif dans un silence assourdissant qui participe indiscutablement de la disqualification des acteurs de la vie politique.

Devons nous cependant considérer qu'il y a là un champ déserté que les acteurs de la vie sociale doivent investir en faisant leur entrée dans la vie politique ? Nous pensons que le SAF n'a pas à prendre la place des responsables politiques mais qu'il lui appartient de prendre la mesure des perspectives offertes sur ce terrain pour rappeler à chacun son rôle et sa responsabilité. Sur les questions de justice et de défense, il peut proposer et promouvoir des solutions qui touchent non seulement la défense des droits mais aussi, leur contenu, parce qu'il veut les inscrire dans une perspective plus globale d'une société qui reconnaisse chacun dans son identité et dans ses rapports avec les autres.

La victime occupe, dans le débat public, un lieu de prédilection. Elle permet de s'interroger sur l'évolution de la place de chacun dans la société : citoyens, avocats, justice. Il faut faire le constat d'une grave

crise de confiance et peut être d'une sous-estimation du niveau de fragmentation de la société. La victime ne demande pas seulement une réparation matérielle, mais aussi un endroit spécifique où sa qualité sera reconnue : la justice.

Depuis des années, une partie du débat de société s'est déplacée du champ politique vers celui de la justice, là où les victimes ont trouvé un terrain sur lequel il est possible de débattre et de trancher. En ce sens, la victime a pris une place très importante par défaut et a contribué à donner à la justice une place forte dans la société, « déboulant » dans le jeu politique et exigeant pour la réparation, la mise en œuvre de solutions d'organisation sociale.

En revanche, elle se trouve tout autant instrumentalisée par le pouvoir politique et par les lobbys et les médias pour poursuivre d'autres objectifs que ceux d'une reconnaissance des problèmes posés par le fonctionnement de la société. La victime, celle de la peur et de l'innocence, est placée en opposition au mis en cause ou présumé délinquant pour aggraver la répression de ce dernier. La réparation de la victime passe de plus en plus par la certitude de voir condamner les personnes poursuivies et par la sévérité des peines prononcées. Dans le même temps, l'organisation du débat de justice ignore totalement la parole de cette victime qui n'a plus aucune place ou une place résiduelle dans le procès. La procédure de la composition pénale aujourd'hui étendue et celle du plaider coupable, en sont les dernières illustrations.

Monsieur PERBEN soutient que « la victime est au centre des préoccupations de l'institution judiciaire », alors qu'il s'agit de tout autre chose. Le politique a décidé la reprise en main de la justice et de ses juges, qu'il méprise et dont il se méfie historiquement. La justice qui restait la dernière institution démocratique de notre pays à garder la confiance des citoyens, vacille à son tour. L'affaire BONNAL, les instructions individuelles du ministre dans les dossiers du parquet, la mise en cause frontale des décisions de justice par le ministre de l'intérieur, sont autant d'exemples de cette disqualification et de signes de cette reprise en main.

La justice devrait donc se conformer aux impératifs définis par le pouvoir politique. Monsieur RAFFARIN posait, avec beaucoup de simplicité et de trivialité les rôles respectifs de la police et de la justice : « la police est là pour arrêter les délinquants, la justice pour les garder » (FR2 : 100 minutes pour convaincre). Nous pensions que cette présentation caricaturait nécessairement la pensée de son auteur. Les dispositions du projet de loi PERBEN II, nous ont déçus.

Simultanément, de nombreux droits sont ignorés ou anéantis, un dispositif de contrôle social est mis en place. Après la création d'infractions qui désignent directement des catégories sociales, ce sont les symboles de la solidarité qui sont touchés et en particulier la retraite et la sécurité sociale. Que dire, en

outre de la précarisation et de l'externalisation de l'emploi, la perte du contrôle de l'emploi par l'Etat, la disparition des interlocuteurs patronaux qui rend sans objet la négociation collective et son effet médiateur.

Ces remises en cause touchent tous les domaines de la vie sociale tandis que l'organisation de la vie économique semble s'alléger de nombreuses contraintes.

Dans un environnement aussi complexe, deux axes peuvent être retenus pour l'action syndicale : **résister**, **reconstruire**.

RESISTER

C'est notre mission première, à laquelle il n'est pas question de se soustraire. C'est même celle qui motive et enthousiasme le plus parce que l'atteinte sourde ou visible aux libertés publiques et individuelles indignent fortement.

Nous avons commencé ce travail avec beaucoup d'ardeur et dénoncé les projets qui, par les atteintes aux libertés qu'ils portent, signent les reculs démocratiques de notre société parmi les autres sociétés démocratiques occidentales. Le caractère démocratique de notre société ne se postule pas. Il doit se mesurer en permanence.

Cette critique doit être poursuivie en mesurant l'importance des reculs déjà enregistrés et en légitimant la parole des avocats par la place qu'ils occupent dans ce débat public et l'expertise qu'ils en tirent.

Elle doit tenir compte du fait que ces nouvelles politiques n'ont pas, à ce jour, rompu le pacte républicain et démocratique entre les citoyens.

Il faut résister à l'entreprise de disqualification de la défense des droits de l'Homme, à celle de la disqualification de la justice, au contrôle toujours plus serré de l'activité humaine, et dire aux victimes l'utilisation malicieuse dont elles sont l'objet....

RECONSTRUIRE

Quelles mesures les avocats peuvent-ils proposer dans le champ qu'ils ont vocation à occuper pour favoriser la remise en marche d'une société en grande difficulté ?

Si la solidarité donne un sens aux libertés à défendre et les fait vivre, si elle est le vecteur de nos réflexions et propositions, il est possible de s'engager dans un travail de reconstruction du lien social par le droit et la

justice qui portera autant sur le contenu des droits que sur les conditions de leur mise oeuvre par le conseil et par la défense dans l'institution judiciaire.

Notre congrès de Nantes, par son programme d'étude, de débat et de travail doit rassembler une ébauche de matériau pour cette ambition de reconstruire qui est la notre.

LE SAF A 30 ANS

Le SAF a 30 ans, mais il ne les fait pas. La fréquentation de nos congrès et colloques, l'animation des sections syndicales depuis quelques années, démontrent un basculement générationnel et une transformation sociologique de la population des

militants du SAF. Comme dans la profession, il y a beaucoup plus de jeunes et des femmes de plus en plus nombreuses. Il n'est pas certain que les autres organisations de la profession puissent en dire autant.

Ce constat est réconfortant, car il traduit la reconnaissance de l'identité du syndicat forgée par son histoire. Dans le même temps, cette réalité induit de nouvelles approches des questions syndicales et des modalités de leur traitement.

Le congrès de Nantes sera l'occasion de transmettre cette histoire et ce qui a fait l'identité et l'unité du syndicat depuis sa création. Les plus jeunes veulent mieux comprendre leur syndicat. Notre ami, Claude MICHEL fondateur et toujours militant actif du SAF, travaille à la rédaction d'une histoire du SAF et a accepté de prendre en charge cette tradition.

Daniel JOSEPH
Président du SAF